

## ÉNERGIES ET AVENIR

L'association Énergies et Avenir regroupe l'ensemble des professionnels des systèmes à eau chaude pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La filière chauffage à eau chaude emploie 300 000 personnes en France et représente un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.

Interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, Énergies et Avenir agit depuis 25 ans comme force de proposition afin de promouvoir le développement de bâtiments performants, notamment grâce à de nombreuses études techniques portant sur la rénovation et la performance énergétique des bâtiments.

Énergies et Avenir défend une approche de la transition énergétique pragmatique et accessible, qui accorde une place à toutes les énergies.

## COMPTE-RENDU DU PETIT-DEJEUNER DEBAT ENERGIES ET AVENIR :

### « PAS DE TRANSITION ENERGETIQUE SANS EFFICACITE ENERGETIQUE ! » - 25/06

Dans le contexte d'examen du projet de loi Énergie & Climat au Parlement et à la suite de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre Édouard Philippe, l'association Énergies et Avenir a souhaité réunir des experts qualifiés afin d'échanger autour de la thématique de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en tant que levier de la transition énergétique. Le débat a permis d'exposer les points de vue de :

- **Jean-Luc FUGIT**, Député (LREM-Rhône), membre de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques ;
- **Manuel DOMERGUE**, Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre ;
- **Michel PELENC**, Directeur général de la Fédération SOLIHA – Solidaires pour l'habitat ;
- **Jean-Claude RANCUREL**, Président de l'Union Nationale Artisanale Couverture Plomberie Chauffage de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).

### LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LEVIER DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE

La rénovation énergétique est souvent envisagée uniquement par le grand public comme un levier d'amélioration des performances du bâtiment alors que ses nombreuses externalités positives sont largement méconnues. Les intervenants ont en premier lieu rappelé les différents bienfaits de la rénovation énergétique :

- **Performance environnementale** : La rénovation énergétique engendre une baisse de l'énergie consommée en chauffage et donc une baisse des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- **Performance sociale** : La rénovation énergétique permet d'une part de réduire le coût de la facture énergétique des ménages et ainsi d'augmenter leur pouvoir d'achat, et d'autre part de garantir de meilleures conditions de santé physique et psychologique (qualité du sommeil, baisse de l'anxiété, etc.) ;
- **Performance économique** : Le développement du marché de la rénovation engendre la création d'emplois non délocalisables dans les filières concernées. Les rénovations énergétiques, ayant un impact positif sur la santé, permettent également de réduire, au long terme, les dépenses publiques de santé.

**Les pouvoirs publics ont mis en place des mesures incitatives visant à encourager la rénovation énergétique et donc à multiplier les bienfaits qu'elle représente. Néanmoins, plusieurs freins nuisent à l'efficacité de ces mesures.**

## **UN CONSTAT PARTAGÉ : L'ILLISIBILITÉ DES AIDES A LA RÉNOVATION**

Les experts du secteur ont tous partagé le constat d'une multiplication des aides à la rénovation énergétique (CITE, aides de l'Anah, CEE, éco-PTZ, Action Logement etc.) et des acteurs se mobilisant sur le sujet (État, collectivités territoriales, caisse des retraites, etc.), témoignant de l'intérêt croissant des décideurs publics pour le sujet, ce que la filière félicite. Néanmoins cette multiplicité d'acteurs et d'aides entraîne un manque de lisibilité, tant pour les artisans que les particuliers. Plusieurs pistes de solutions ont été évoquées pour remédier à cette situation :

- **Améliorer la lisibilité des aides** : Seules des aides stables et lisibles peuvent être véritablement efficaces. Les récentes annonces du gouvernement n'ont pas rassuré les professionnels du secteur autour de la future transformation du CITE en prime et son harmonisation avec les aides de l'ANAH. La filière appelle donc le gouvernement à communiquer de plus amples détails concernant les modalités de cette réforme en amont de l'examen du PLF 2020.
- **Simplifier l'accès à l'information pour les consommateurs** : Afin que les citoyens engagent des travaux de rénovation, il faut en premier lieu qu'ils aient un accès facilité aux multiples sources de financement existantes. Bien qu'il y ait eu un progrès engendré avec, par exemple, la création de la plateforme FAIRE, il est nécessaire d'en améliorer l'accès, notamment pour les propriétaires bailleurs. Plusieurs propositions ont été formulées : simulateurs en ligne, points d'information fixes, etc.
  - A ce titre, Michel Pelenc a rappelé l'efficacité des démarches mises en place par la Fédération SOLIHA (numéro gratuit à disposition des consommateurs, campagnes de terrain, etc.)
  - Le député Jean-Luc Fugit a soulevé la possibilité d'intégrer un interlocuteur unique de la rénovation à l'occasion de la mise en place de France service et en coopération avec les artisans.
- **Favoriser les solutions simplifiées** : Les artisans ont eux-mêmes imaginé des solutions pour simplifier l'accès aux travaux de rénovation énergétique, à l'image de l'offre packagée Facilipass de la CAPEB proposant la mensualisation sur 5 ans du prix de l'installation et de l'entretien d'un équipement de chauffage performant.
  - Les représentants de la profession ont également insisté sur la nécessaire coopération avec les artisans dans la conception des politiques publiques, pierre angulaire de la rénovation énergétique : « *La rénovation énergétique se fera sur les chantiers, pas dans les bureaux* » (Jean-Claude RANCUREL, Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage).

**Ces simplifications ne doivent néanmoins pas se faire au détriment de la performance ou du budget total dédié à l'aide à la rénovation.**

## **UNE EXIGENCE REAFFIRMÉE : VEILLER A LA COHÉRENCE ET A LA STABILITÉ DES OBJECTIFS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE TEMPS**

Les pouvoirs publics se sont fixés des objectifs particulièrement ambitieux dans le domaine de la rénovation énergétique. Toutefois, ces ambitions peuvent parfois sembler contradictoires.

Les intervenants ont ainsi fait remarquer que l'éradication des passoires énergétiques d'ici 2025 et la rénovation de 500 000 logements par an étaient deux objectifs profondément incompatibles.

- **Les rénovations effectuées dans le cadre du programme Habiter Mieux** de l'ANAH ne permettent pas systématiquement de sortir les logements des catégories F ou G. Ainsi, il n'y a pas, aujourd'hui, de quantification des sorties de la précarité énergétique. Néanmoins, les participants ont salué les dispositions du projet de loi Énergie & Climat mettant en place une telle quantification pour l'avenir.
- **Identifier un chef de file pour fixer un cap clair** : Les intervenants ont partagé le constat d'une multiplicité des responsables publics de la rénovation énergétique, nuisant à la performance des politiques de rénovation. Le secteur appelle à la détermination d'un pilotage unique.
- **Visibilité et stabilité à long ou moyen terme** : Afin de garantir la stabilité économique de la filière et de ne pas désorienter les consommateurs, il est nécessaire de fixer un cadre stable et lisible à l'orientation des politiques publiques de la rénovation énergétique.

**Pour fixer des objectifs réalistes et stables dans le temps, la filière estime qu'il est nécessaire de disposer de données précises et surtout d'identifier un « chef de file » capable de fixer un cap clair, cohérent et stable à long, ou à défaut, à moyen terme.**

## **UN BESOIN CLAIREMENT EXPRIMÉ : CONSERVER LES CRITERES ACTUELS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

La filière a insisté sur la nécessité que les réformes en cours ne modifient pas les indicateurs existants, qui ont servi de référentiel pour les professionnels et pour l'établissement des normes, au risque d'engendrer des effets pervers allant à l'encontre des objectifs de transition énergétique.

- **Exprimer les consommations d'énergie en énergie primaire** : Certains décideurs publics ont évoqué la possibilité d'exprimer les consommations et les classifications énergétiques en énergie finale ou d'abaisser le coefficient de conversion de l'électricité. Or, de telles mesures entraîneraient artificiellement la sortie de 2,5 millions de passoires énergétiques, sans amélioration du bâti. Une telle mesure nuirait à la lisibilité des politiques publiques pour les professionnels. De plus, l'énergie finale, contrairement à l'énergie primaire, ne prend pas en compte les pertes énergétiques liées à l'acheminement et à la production de l'énergie. Exprimer la consommation en énergie finale reviendrait, in fine, à favoriser des systèmes de chauffage moins performants et donc à augmenter la consommation en énergie des Français.
- **Conserver les seuils existants de classification des logements** : Le projet de loi Énergie & Climat introduirait un nouveau critère de définition d'un logement décent : une performance énergétique supérieure à 700 kWh d'énergie primaire/an. Bien que cette mesure constitue une avancée certaine, le palier de 700 kWh d'énergie primaire/an ne correspond pas aux classifications existantes et constitue un nouveau changement d'indicateur condamné par la filière.

**Afin de poursuivre efficacement les objectifs de rénovation énergétique, les représentants de la filière souhaitent que les consommations d'énergie soient calculées en énergie primaire et que le coefficient de conversion en énergie primaire de l'électricité soit maintenu à 2,58.**